

Publiée le 30/04/2025

COMMUNE DE SORGUES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 24 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-quatre avril** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 18 avril 2025, se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal Centre Administratif, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Alain MILON, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Maxence RAIMONT-PLA, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés :

Absents : Gérard ENDERLIN

Représentés par pouvoir : Bernard RIGEADE, Patricia COURTIER, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Manon REIG, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



**DEL\_2025\_65**

**AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT / CREDITS DE PAIEMENT (AE/CP)**

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations d'engagement ainsi que des crédits de paiement permet une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle favorise la gestion pluriannuelle et améliore la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme en limitant les ouvertures de crédits annuelles aux besoins en mandatement de chaque exercice.

Chaque autorisation d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Les autorisations d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire et votées par le conseil municipal.

Il est proposé de modifier les Autorisations d'Engagement et la répartition des Crédits de Paiement (CP) telles que présentées dans le tableau joint en annexe.

Il est proposé la création de l'autorisation d'engagement relative à la programmation culturelle de la ville de septembre 2025 à juillet 2026 pour un montant total de 96 000 €.

**Vu** l'avis favorable de la commission finances du 8 avril 2025,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et R2311-9;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** le Règlement Budgétaire et Financier de la ville de Sorgues ;

**Sur** le rapport présenté par Emmanuelle ROCA;

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**MODIFIE** les Autorisations d'Engagement et la répartition des Crédits de Paiement telles que présentées dans le tableau joint en annexe.

**ACTE** la modification proposée ci-dessus pour les autorisations pluriannuelles de la ville.

**Adopté à la majorité**

**2 abstention(s) (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*